

Les CATASTROPHES SANITAIRES, MODÈLE CONTROVERSÉ et REPENSÉ de la GESTION du RISQUE

XIIème colloque international du Centre de Droit de la Santé

Jeudi 15, Vendredi 16 novembre 2012

Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille
Amphithéâtre FAVOREU (Espace CASSIN site d'Aix-en-Provence)

EDITO

Le thème « Les catastrophes sanitaires, modèle repensé et controversé de la gestion du risque » réunit les caractères d'un enjeu crucial pour la poursuite et l'évolution de nos sociétés confrontées au risque sanitaire lié tant à l'environnement (OGM, amiante...), à l'alimentation (vache folle), à l'industrie pharmaceutique (médiateur, isoméride, affaire du sang contaminé ; hormone de croissance, affaire PIP) ou encore aux nouvelles technologies (téléphonie mobile, antennes relais) dans des hypothèses où l'éventuelle négligence de l'homme entraînerait sur le long terme un « préjudice de masse » lié à la santé humaine.

Cette problématique, qui pose déjà la question de la définition même des catastrophes sanitaires, permet à l'ensemble de la communauté des juristes, des politiques, des scientifiques, des industriels liés à la santé de réfléchir aux évolutions des différentes branches du droit mais aussi à l'évolution de la politique de santé. En effet, analyser les catastrophes sanitaires au sein du panorama de la santé, c'est analyser l'impact que ces affaires ont pu avoir sur la responsabilité, l'indemnisation ou encore la prévention pour créer un modèle particulier de gestion du risque sanitaire et ce, dans une appréhension nationale mais aussi européenne et internationale.

Cette prise de conscience est la condition sine qua non d'une gestion raisonnée du risque sanitaire reposant tout en nuance sur le principe de précaution.



Jeudi 15 novembre

8h30 accueil des participants

Matinée de 9h à 12h30

Sous la présidence de Mme Catherine Husson-Trochain, Première présidente de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence (sous réserve)

INTRODUCTION

Entretiens préliminaires

De l'épidémie comme prisme anthropologique des catastrophes ? (Dominique Chevé-Aicardi, chercheur associé UMR 7268 ADÉS CNRS-AMU et Michel Signoli, Directeur de recherche au CNRS, Directeur de l'UMR 7268 ADÉS, AMU)

Les RESPONSABILITES au COEUR des CATASTROPHES SANITAIRES

- L'appréhension évolutive du principe de précaution dans la jurisprudence civiliste : du sang contaminé aux antennes relais (Christian Byk, Magistrat à la Cour d'appel de Paris)
- La vision administrative de la responsabilité liée aux catastrophes sanitaires : l'exemple de l'amiante (Urbain NGampio, MCF, AMU)
- Le risque dans les catastrophes sanitaires, concept perturbateur en responsabilité pénale (Dominique Viriot-Barrial, Professeur des Universités, CDSA, UMR 7268 ADÉS, AMU)

Pause 10h40 - 11h00

Table ronde : 11h00 à 11h45

- La présentation du pôle de santé de Marseille (Yves Le Baut, Avocat général près la Cour de Cassation, Coordinateur du pôle de santé publique de Marseille)
- Le contentieux pénal du pôle de santé, une typologie diversifiée (Ludovic Leclerc, Vice-Procureur près le TGI de Marseille, magistrat au sein du Pôle de santé publique)
- Catastrophes sanitaires et Cour de Justice de la République (Louis Di Guardia, Premier avocat général honoraire près la Cour de Cassation)
- Les juridictions administratives face aux contentieux des catastrophes sanitaires (Jean-Christophe Duchon Doris, président de la 2ème chambre de Cour administrative d'Appel de Marseille)

Entretiens finaux

L'affaire PIP, vers une nouvelle catastrophe sanitaire, (Carole Aigouy, Doctorante, CDSA, UMR 7268 ADÉS, AMU)

Après-midi de 14h à 17h30

Sous la présidence de Mme le Professeur Marie-France Steinlé Feuerbach

Entretiens préliminaires

Les différences de traitement entre les victimes d'accidents collectifs et les victimes de catastrophes sanitaires, (Marie-France Steinlé-Feuerbach, Professeur des Universités, Directeur du CERDACC, Université de Haute-Alsace)

La VICTIME au COEUR des CATASTROPHES SANITAIRES

- La place des associations dans les catastrophes sanitaires (Naïma Haoulia, Doctorante, CDSA, UMR 7268 ADÉS, AMU)
- Amiante et indemnisation des victimes : retour sur une « catastrophe sanitaire » toujours d'actualité (Hervé Arbousset, MCF, Université de Haute Alsace)
- Les procédures d'indemnisation : le rôle de l'ONIAM (Didier Truchet, Professeur des Universités, Université Paris II Panthéon ASSAS)
- Le droit social dans la gestion des crises sanitaires : l'exemple de l'amiante (Joël Colonna et Virginie Renaux-Personnic, MCF, Centre de droit social, AMU)
- Assurance et catastrophe sanitaires (Matthieu Robineau, MCF université d'Orléans)

Pause 16h10 - 16h30

Table ronde : 16h30 à 17h15

- La victime dans la procédure pénale (Jean-Luc Blachon, Vice Procureur près le TGI de Marseille, Magistrat au sein du Pole de santé publique)
- L'indemnisation : quelle réparation, pour quel préjudice ? (Jean-François Abeille, MCF, UMR 7268 ADÉS, AMU)
- Le rôle de la CIVI dans le cadre des catastrophes sanitaires (Hélène Barthe Nari, Présidente de la CIVI)

Entretiens finaux

Catastrophes sanitaires et libertés fondamentales, (Gyslène Nicolas, MCF, CDSA, UMR 7268 ADÉS, AMU)

Vendredi 16 novembre

8h30 accueil des participants

Matinée de 9 h à 12H30

Sous la présidence de M. le professeur Antoine Leca

Entretiens préliminaires

La gestion des catastrophes sanitaires : approche économique de la politique de santé publique (Jean-Paul Moatti, Professeur d'Economie de la santé, AMU, Directeur de l'Institut de Santé Publique de l'Alliance des Science de la Vie et de la Santé (ISP/AVIESAN))

La POLITIQUE de SANTE PUBLIQUE FACE aux CATASTROPHES SANITAIRES

- La gestion des conflits d'intérêts, composante des politiques contemporaines de santé publique (Joël Moret-Bailly, Professeur des Universités, CERCRID UMR-CNRS UMR 5137, Université de Lyon (Saint Etienne))
- Vigilances des produits de santé (Pascal Paubel, Professeur associé, pharmacien, praticien hospitalier, Université Paris Descartes, membre de l'IDS)
- L'Assurabilité du médicament (Antoine Leca, Professeur des Universités, CDSA, UMR 7268 ADÉS, AMU)
- La gestion du risque sanitaire : l'exemple de l'EFS (Jacques Chiaroni, Directeur ESF PACA)
- L'ANSM face aux catastrophes sanitaires (Dominique Maraninchi, Professeur de Cancérologie, Aix-Marseille Université, Directeur Général de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé).

Pause 11h10 - 11h30

Table ronde : 11h30 à 12h15

- le rôle de l'INVS dans la prévention des catastrophes sanitaires (Philippe Malfait, médecin, responsable de la cellule régionale INVS)
- le rôle de l'ARS dans la prévention des catastrophes sanitaires (Francis Charlet, Médecin inspecteur de santé publique, Département VSS - ARS PACA)
- le rôle de la préfecture dans la prévention des catastrophes sanitaires (Jean-Denis Petit, chef du Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACED-PC) ; Jean-Marc Robert, chef de la mission préparation et gestion de crise au sein du SIRACED-PC)

Entretiens finaux

"Quelle solution aux dilemmes éthiques en cas de pandémie virale? (Pierre Le Coz, Professeur de philosophie, rapporteur de l'avis n° 106 du Comité Consultatif National d'Ethique, UMR 7268 ADÉS, AMU)

Après-midi de 14h30 à 17h00

Sous la présidence de M. le Professeur Louis Dubouis

Les CATASTROPHES SANITAIRES : L'APPROCHE EUROPEENNE et INTERNATIONALE

- Les catastrophes sanitaires et le droit de l'Union Européenne (Estelle Brosset, MCF, membre associé CDSA, UMR 7268 ADÉS, AMU)
- La catastrophe sanitaire et le droit international (Amanda Dubuis, Doctorante, CDSA, UMR 7268 ADÉS, AMU)
- Une crise sanitaire internationale : l'exemple du nucléaire (Laura Jaeger, Doctorante, CDSA, UMR 7268 ADÉS, AMU)

Pause : 15h30 à 15h45

Les catastrophes sanitaires en droits étrangers : 15h45 à 16h30

- La gestion des catastrophes sanitaires en Espagne (Alfonso Lopez de la Osa Escribano, Professeur Université de Complutense, Madrid)
- La gestion des catastrophes sanitaires en Suisse (Olivier Guillod, Professeur Université de Neuchâtel, Institut de droit de la santé)

Entretiens finaux

Les catastrophes sanitaires dans les médias de demain (Thierry Noir, journaliste, professeur associé AMU, co-directeur du master 2 professionnel journalisme juridique)

Inscription obligatoire jusqu'au 08 novembre inclus

Veillez remplir le bulletin d'inscription joint (ou en demander un) au
Centre de Droit de la Santé - 3, avenue Robert Schuman - 13628 AIX en PROVENCE cedex 1

04 86 91 42 90 - secretariat.cdsa@univ-amu.fr

Cette manifestation vaut 6 heures de formation professionnelle/journée.

Formulaire d'inscription au

XIIème Colloque international du Droit de la Santé **Les Catastrophes Sanitaires,**

modèle controversé et repensé de la gestion du risque

Jeudi 15 & Vendredi 16 novembre 2012

**Faculté de Droit et de Science Politique - Espace Cassin - Amphi Favoreu
5, avenue Robert-Schuman AIX-en-PROVENCE**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tél. professionnel/privé : Tél. portable :

Mail :

De quelle manière avez-vous eu connaissance du colloque ? (cocher la case concernée) :

mail (provenance)

site internet (lequel)

autre (précisez)

A l'intention des professionnels (cocher la case concernée)

J'ai besoin d'une facture d'une attestation de formation continue

Raison sociale et adresse de facturation :

.....

Ce formulaire est à renvoyer au CDSA

anne-marie.gastaldi@univ-amu.fr // secretariat.cdsa@univ-amu.fr

tél. : 04 86 91 42 90/91 – fax : 04 86 91 42 86

Espace Cassin niveau 1 – 3, avenue Robert-Schuman 13628 Aix-en-Provence cedex 1

Inscription obligatoire jusqu'au 08 novembre 2012 inclus

Tarifs des inscriptions, **joindre obligatoirement votre paiement** (ordre : Agent Comptable AMU)

Professionnels : 150€ (deux déjeuners inclus) OU 100€ (déjeuners libres), pour obtenir une facture ou/et une attestation de formation professionnelle vous voudrez bien en faire la demande au moment de l'inscription (cases à cocher).

Enseignants (justificatif) INSCRIPTION PREALABLE OBLIGATOIRE : inscription au colloque gratuite, inscription aux déjeuners : 25€ (une journée), 50€ (deux journées).

Etudiants (carte d'inscription valide exigée) : inscription au colloque gratuite mais obligatoire.

Agrément formateur n° 9313P002013 - Manifestation ouvrant droit à validation de 6 heures de formation professionnelle par journée de présence